



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures d'information sur le droit aux prestations complémentaires pour familles (PC Familles)

Le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) met en oeuvre une action d'information auprès des familles qui vivent avec des enfants âgés de moins de 16 ans et qui rencontrent des difficultés à couvrir les besoins essentiels de leur ménage, à l'instar des mesures d'information pratiquées pour les subsides à l'assurance maladie.

Mesures d'information sur le droit aux prestations complémentaires pour familles (PC Familles)

Le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) met en oeuvre une action d'information auprès des familles qui vivent avec des enfants âgés de moins de 16 ans et qui rencontrent des difficultés à couvrir les besoins essentiels de leur ménage, à l'instar des mesures d'information pratiquées pour les subsides à l'assurance maladie.

Durant les mois de février et de mars, une lettre (voir annexe) sera envoyée par le SASH et la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à environ 8'000 ménages. Ils ont été déterminés à partir du fichier des bénéficiaires de subsides à l'assurance maladie en 2011. Par ce courrier, ils seront invités à se renseigner auprès des agences d'assurances sociales sur leur éventuel droit aux prestations complémentaires pour familles (PC Familles).

Les PC Familles sont des prestations entrées en vigueur au 1er octobre 2011. Elles sont destinées à des familles qui sont domiciliées dans le canton depuis au moins trois ans, avec des enfants de moins de 16 ans et qui disposent de ressources financières insuffisantes pour couvrir leurs besoins. Les PC Familles permettent aux ménages qui gagnent un revenu par leur travail d'éviter le recours à l'aide sociale, tout en

favorisant le maintien ou l'augmentation de leur activité lucrative.

Des informations sont également disponibles sur le site internet www.vd.ch/PCFamilies ou au numéro gratuit 0800 012 011, ouvert de 8 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi entre le 20 février et le 30 avril 2012.

Ces mesures d'information, calquées sur celles pratiquées en 2008 et en 2010 en matière de subsides à l'assurance maladie, permettront de faire connaître ces nouvelles prestations à l'ensemble des ménages potentiellement concernés, en dehors de l'aide sociale. L'information auprès des familles à l'aide sociale a déjà été réalisée en priorité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 février 2012

DSAS, Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44